



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mardi 10 novembre 2015 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez

M. Claude Martin, vice-président des assemblées ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Elle a été convoquée par le Journal Officiel no 38 du 28 octobre 2015 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Il salue la présence des époux Lirim et Ljendita Shabani, ainsi que celle de M. Grégory Pressaco, collaborateur du Bureau RWB Jura SA à Porrentruy.

Personnes excusées : Sylviane Etienne, Jean Ackermann, Damien Bélet, Pierre-Yves Braun, Cédric Vauclair

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Odile Monin et Yves Lièvre

28 personnes sont présentes. Elles sont habilitées à voter.

M. le vice-président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 septembre 2015.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Lirim Shabani, 1981, et de sa famille, son épouse Ljendita, 1980, ses enfants Alime, 2004, Armine, 2007 et Ehad, 2012, domiciliés à Buix, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.
3. Discuter et voter la vente d'une partie de la parcelle no 316 du ban de Courtemâche, d'une surface d'environ 1'328 m², au prix de Fr. 13.- le m², soit un prix d'environ Fr. 17'264.-, au lieu-dit « Combe-de-Coeuve ».
4. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 64'764.- destiné à financer l'achat d'env. 4'626 m² de terrain à bâtir au prix de Fr. 14.- le m², à distraire de la parcelle no 191 sise « Vers-la-Croix » (Plan Spécial « La Basse-Fin ») à Courtemâche, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et signer l'acte d'achat.
5. Présentation et acceptation d'un crédit-cadre de Fr. 2'683'140.- destiné à la viabilisation, par étapes, du Plan Spécial « La Basse-Fin » à Courtemâche, sous déduction du crédit de Fr. 387'000 accepté le 24 octobre 2011, de subventions à recevoir et de la participation financière des propriétaires, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
6. Divers.

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 septembre 2015.

Aucune modification n'étant demandée et aucune question n'étant posée, M. le vice-président demande l'approbation du procès-verbal par un lever de mains.

Ce dernier est approuvé sans avis contraire.

Point 2

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Lirim Shabani, 1981, et de sa famille, son épouse Ljendita, 1980, ses enfants Alime, 2004, Armine, 2007 et Ehad, 2012, domiciliés à Buix, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat, maire, lit son rapport rédigé ensuite de l'entretien que les époux Shabani ont eu avec lui-même et J.-Pierre Brugnerotto, secrétaire communal.

Lirim est né en Albanie et est à Buix depuis 1992 où il a suivi l'école primaire de 1992 à 1995, puis l'école secondaire à Porrentruy de 1995 à 1998. Ses parents vivent à Boncourt.

Il a effectué un apprentissage chez Aplomb SA à Boncourt et a obtenu un CFF de constructeur métallique en 2003.

Travaille actuellement chez Aplomb SA.

Faisait du foot à Cornol et a arrêté car il s'est blessé.

Ne se sent pas étranger en Suisse, mais bien intégré, même s'il participe peu aux manifestations locales, car il a eu de la peine à digérer de s'être fait traiter d'étranger lors d'une fête de village.

Il souhaite construire sa vie ici, pour ses enfants. Lorsqu'il retourne dans son pays, il se sent déjà étranger et après 2 semaines, il revient en Suisse.

Ljendita est née en Macédoine et est arrivée à Buix en 2002. Ses parents vivent en Argovie et ses 4 sœurs vivent en Suisse.

Travaille chez Dumont à Montignez.

Aime la Suisse parce que les femmes ont les mêmes droits que les hommes et que ses enfants sont en sécurité en Suisse.

S'ils ne mangent pas de porc, c'est d'abord pour une question historique et de goût. Et madame ne mange pas de poisson non plus.

Ils pensent toutefois que les cantines scolaires devraient proposer 2 sortes de repas dont un sans porc. Par contre, ils laisseront toute liberté de choix à leurs enfants lorsqu'ils auront atteint leur majorité.

Enfin, il n'y a jamais eu de problème à l'école, ni ailleurs...

La parole n'étant pas demandé, M. le vice-président demande aux époux Shabani de sortir de la salle.

Marc Mettey : est-ce que M. Shabani est intégré aux pompiers ?

Comme il n'y a pas d'autres questions, M. le vice-président passe au vote.

Ce point de l'ordre du jour est accepté, à l'unanimité.

Les époux Shabani reviennent dans la salle.

M. le maire demande à M. Shabani s'il fait de la pompe dans le SIS régional de la Basse-Allaine ?

Réponse : non, mais j'avais demandé à l'époque pour en faire à Boncourt. Je suis partant pour faire de la pompe.

Les époux Shabani quittent définitivement la salle.

Point 3

Discuter et voter la vente d'une partie de la parcelle no 316 du ban de Courtemaîche, d'une surface d'environ 1'328 m², au prix de Fr. 13.- le m², soit un prix d'environ Fr. 17'264.-, au lieu-dit « Combe-de-Coeuve ».

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat, maire, montre sur une carte le périmètre du Plan Spécial « Combe-de-Coeuve ».

Ces 1'328 m² sont découpés en trois secteurs, soit 35 m², 327 m² et 966 m²

Ces trois secteurs seront vendus aux entreprises J.-Denis Ramseyer SA et Guy Choulat au prix de Fr. 13.- le m². Ce prix correspond à celui payé par les artisans pour l'achat de la parcelle no 251 appartenant à une privée.

Par rapport aux prix payés pour la Basse-Fin, soit Fr. 15.- en zone d'habitation et Fr. 14.- en zone artisanale, le Conseil communal a admis que ce prix est correct.

C'est principalement pour faire avancer ce dossier PS « Combe-de-Coeuve » que nous avons convoqué cette Assemblée extraordinaire.

Je vous informe également que le Service du Développement Territorial (SDT) a rejeté les 5 oppositions restantes à ce Plan Spécial et qu'il l'a accepté.

Il lit partiellement la décision du SDT. La commune a 10 jours pour informer les citoyens par une publication dans le Journal Officiel. Il relève encore que la facture du SDT, relative aux oppositions, coûtera Fr. 6'365.- à la commune.

Edgar Theurillat : j'ai fait opposition, je ne suis pas encore au courant.

Michel Choffat : vous aurez probablement la décision du SDT par courrier demain avec les voies de recours habituelles.

Edgar Theurillat : je souhaite que la zone tampon soit agrandie. Je suis un acheteur potentiel de ce terrain.

Pierre Meusy : est-ce que la route sera élargie ?

Michel Choffat : les dimensions actuelles seront maintenues.

Pierre Meusy : j'avais déjà posé la question. Lorsque vous croisez un tracteur avec une voiture, les deux véhicules doivent se déporter de chaque côté dans les champs.

On ne vient plus livrer des matériaux avec des petites camionnettes mais avec des grands camions de 4 ou 5 essieux.

Il faudra refaire cette route d'ici deux ou trois ans.

Daniel Maillard : la question de M. Meusy est pertinente. Il ne faut peut-être pas prévoir d'agrandir cette route maintenant mais il faut garder du terrain pour pouvoir éventuellement l'agrandir plus tard.

Michel Choffat : on prend note.

Philippe Faivre : que représente cette bande verte sur le plan ?

Michel Choffat : c'est justement cette zone tampon que M. Edgar Theurillat souhaiterait agrandir.

Philippe Faivre : ce terrain restera à la commune ?

Michel Choffat : non, il sera acheté par les entreprises.

Edgar Theurillat : c'est moi qui souhaite acheter cette zone tampon. J'abonde dans le sens de M. Meusy, il n'est pas possible que deux tracteurs se croisent depuis chez moi jusque chez Marcel Choulat. Avec l'installation des bennes devant l'entrepôt Gütty, il y a plus de trafic. Je tiens à votre disposition des photos où on voit des véhicules qui doivent reculer.

Raymond Cerf : je l'ai déjà dit, je suis d'avis que la route est trop étroite sur toute sa longueur. Les élèves viennent prendre le train à la gare, ils ne sont pas très disciplinés. C'est prendre beaucoup de risques avec des enfants. Le croisement était déjà difficile avec une voiture.

J.-Denis Ramseyer : ce ne sera pas plus dangereux avec des camionnettes qu'avec un tracteur qui route avec une machine crochée à l'avant et une autre à l'arrière.

J'ai des photos qui prouvent ce que je dis.

Si on suit ce que vous dites, même sans cette nouvelle zone, il faudrait alors élargir cette route.

René Hügli : depuis le passage à niveau jusqu'à la dernière maison, on ne peut rien faire pour élargir cette route, les maisons sont construites très près du bord.

Est-ce que ce sera une zone industrielle ?

Michel Choffat : non, ce sera une zone artisanale.

Philippe Faivre : pourquoi ?

Michel Choffat : le canton n'accepte plus de zones industrielles dans les villages. Ils doivent se situer à Porrentruy ou dans sa couronne ou dans des zones intercommunales de la Sedrac ainsi qu'à Boncourt.

La parole n'étant plus demandée, les acheteurs sont invités à quitter la salle.
Edgar Theurillat : lors de l'approbation de ce Plan Spécial, vous n'avez pas demandé aux acheteurs de sortir.

Michel Choffat : il s'agissant d'acheteurs potentiels. Aujourd'hui, nous savons à qui nous vendons ce terrain.

Edgar Theurillat : c'était un secret de polichinelle.
Michel Choffat : le contrat n'était pas signé, d'autres pouvaient acheter.

Jean-Denis Ramseyer et Danielle Choulat quittent la salle.

Avant le vote, Michel Choffat précise que le Conseil communal recommande, à l'unanimité, la vente de ce terrain aux entreprises Ramseyer et Choulat.

Le point de l'ordre du jour est accepté. 17 voix pour. Une voix contre et 3 abstentions.

Point 4

Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 64'764.- destiné à financer l'achat d'env. 4'626 m² de terrain à bâtir au prix de Fr. 14.- le m², à distraire de la parcelle no 191 sise « Vers-la-Croix » (Plan Spécial « La Basse-Fin ») à Courtemaîche, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et signer l'acte d'achat.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat rappelle que la commune a acheté à Michel Theurillat la parcelle no 2606 de 7'101 m² au prix de Fr. 15.- le m² en zone « maisons d'habitation » et qu'elle a échangé la moitié de la parcelle no 191 à Michel Gatherat. L'autre moitié de cette parcelle étant la propriété de François Gatherat SA, représenté par Damien Gatherat.

Comme nous n'avons pas trouvé de solution consensuelle avec tous les propriétaires, la commune a constitué il y a 2 ½ ans une coopérative de remembrement. Cette dernière travaille en étroite collaboration avec les Autorités communales.

Tous les propriétaires ont été informés et leurs désirs/souhaits ont été pris en compte pour ce remembrement.

La commune souhaite pouvoir viabiliser rapidement les premiers secteurs afin de pouvoir développer cette zone.

Actuellement, nous sommes copropriétaires, après échange avec Michel Gatherat, de cette parcelle 191 avec Gatherat SA à raison de 50 % chacun.

Damien Gatherat souhaite vendre la partie en zone artisanale (4'626 m²) et conserver env. 2'000 m² de terrain en zone maisons d'habitations.

Le Conseil communal est favorable à cette proposition. Le prix convenu de Fr. 14.- est correct par rapport au prix payé à Michel Theurillat attendu qu'il s'agit d'une zone artisanale.

Ce nouvel achat permettra à la commune d'avoir une marge de manœuvre supplémentaire pour des répartitions dans un autre secteur.

Le Plan d'Aménagement Local – PAL – est actuellement en révision. Si l'on ne fait rien dans ce secteur, on court le risque qu'une grande partie de cette zone, voire la totalité, soit sortie de la zone à bâtir compte tenu de la nouvelle LAT.

Nous souhaitons sauvegarder le maximum de cette zone, même si nous sommes conscients qu'il y a beaucoup de terrains disponibles dans le périmètre communal.

Certaines communes manquent de terrain, ce qui devrait favoriser la vente dans cette nouvelle zone à bâtir.

Le Conseil communal vous recommande l'achat de ce terrain à François Gatherat SA.

Edgar Theurillat : la commune de Courtemaître s'est préoccupée de sa zone à bâtir au début des années 2000, ainsi que de la zone destinée à l'artisanat.

La commune possède le feuillet no 212 de 4'391 m². Il est situé parallèlement à cette nouvelle zone. Que va faire la commune de ce terrain dans le but de développer l'artisanat communal ? Il va conserver ce terrain ou le vendre ?

Michel Choffat : il n'y a pas de rapport avec le projet que nous vous soumettons aujourd'hui. Ce terrain est en zone agricole. Il faudrait le compenser pour le changer de zone.

Il y a deux ans, nous avons eu des discussions avec le canton pour changer l'affectation de cette parcelle. Il est exclu de mettre ce terrain en zone artisanale. La chambre d'agriculture refuserait que ce terrain vienne en zone à bâtir.

Edgard Theurillat : vous avez eu moins de difficultés à la Combe-de-Coeuve.

Michel Choffat : comme toutes nos propositions étaient refusées, nous avons cherché d'autres solutions.

Edgar Theurillat : il n'y aura donc plus de zones artisanales, ni d'artisans ?

Michel Choffat : je n'ai pas dit cela, mais dans le cadre du PAL, nous devons retirer 4 à 5 hectares de la zone à bâtir.

Grégory Pressaco : 140 ha devront être retirés dans le Jura. Il n'y en a pas aux Franches-Montagnes et très peu à Delémont.

Michèle Cerf : qui décidera ?

Michel Choffat : les Autorités communales devront respecter les prescriptions et normes en la matière. Tout ce qui dépasse la norme pourrait être remis en zone agricole par la Confédération. Il rappelle qu'un Plan d'Aménagement Local a une validité de 15 ans.

Marc Mettey : on est limité dans le temps ?

Michel Choffat : oui, nous sommes pressés. Nous ne souhaitons pas nous faire avoir par le temps. Le dossier de « La Basse-Fin » a assez duré. Nous souhaitons pouvoir sauver une partie de notre zone à bâtir, en particulier celle-là.

Marc Mettey : tu as dit sauver une partie ?

Michel Choffat : oui, la viabilisation se ferait par étapes. La première serait de combler le vide entre les deux parties habitées. Les autres étapes se feraient en fonction des demandes effectives.

Si rien ne se fait, la zone artisanale pourrait être sortie de la zone à bâtir. Nous ne maîtrisons pas cet aspect des choses. Mais si on ne fait rien, on court le risque que toute la zone retourne en zone agricole.

René Hügli : Boncourt est riche en terrains. Ils peuvent faire comme ils veulent ?

Michel Choffat : ils devront également dézoner une partie de leur terrain.

La parole n'étant plus demandée, M. le vice-président passe au vote.

Ce point est accepté sans avis contraire. Une abstention.

Point 5

Présentation et acceptation d'un crédit-cadre de Fr. 2'683'140.- destiné à la viabilisation, par étapes, du Plan Spécial « La Basse-Fin » à Courtemaîche, sous déduction du crédit de Fr. 387'000 accepté le 24 octobre 2011, de subventions à recevoir et de la participation financière des propriétaires, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Ce point est présenté par Michel Choffat, maire.

Concernant ce PS « La Basse-Fin », l'essentiel a été dit au point précédent. Sur le plan, il montre les différentes étapes des travaux à réaliser.

Ce crédit-cadre permettrait de viabiliser l'ensemble du plan spécial. Cette manière de faire est transparente et elle nous évite de faire voter plusieurs crédits successifs.

Il est bien entendu que les travaux seront effectués par étape, la première étant celle dessinée en jaune sur le plan. Et ensuite en fonction des besoins réels. Aucune autre étape ne serait réalisée sans demande ou sans une perspective positive de demandes.

Le récapitulatif général des coûts est projeté au beamer.

Le coût total s'élève à Fr. 2'373'388.-. La part minimale légale à charge de la commune pour la viabilisation de base se monte à 20 %, soit env. Fr. 310'000.-.

Le coût par m² se monte à Fr. 77.75. Le prix de vente n'est pas encore fixé, mais il sera d'env. Fr. 90.- le m². Ces Fr. 90.- n'ont rien d'exceptionnels.

Plus de 13,5 % des terrains ne pourront pas être vendus car il y a des contraintes et des conditions à respecter, notamment des surfaces vertes pour récupérer les eaux, des bassins de rétentions, etc.

Michèle Cerf : dans la 1^{ère} étape, avez-vous prévu de refaire la route depuis le Garage Créatin SA ?

Michel Choffat : non, rien n'est prévu pour le moment. Nous utiliserons les conduites et canalisations côté village.

Michèle Cerf : le garage parque des voitures sur la route communale. Cela ne me dérangerait pas si ce n'était pas dangereux. Il est très difficile de croiser.

Michel Choffat : si les limites étaient respectées, ces problèmes seraient peu importants. On prend note.

Philippe Faivre : que représente l'étape 7 sur le plan ?

Michel Choffat : il s'agissait d'aménager une porte d'entrée pour des raisons de sécurité. Mais c'était avant l'ouverture de la Transjurane, elle n'est peut-être plus nécessaire aujourd'hui.

Grégory Pressaco : si cette zone devait être remplie, il est prévu d'élargir la route et d'aménager des ralentisseurs.

Michèle Cerf : il faudra déjà l'élargir si les terrains de la 1^{ère} étape étaient construits et ceci pour des raisons de sécurité.

Michel Choffat : la largeur prévue est de 4,5 mètres.

Michèle Cerf : quelle sera la suite de la procédure ?

Michel Choffat : la Coopérative de remembrement attend la décision de ce soir pour recontacter encore une fois les propriétaires et ensuite déposer le nouvel état des parcelles (remembrement).

Michèle Cerf : tous les propriétaires doivent accepter le nouvel état ?

Michel Choffat : les propriétaires auront un droit de recours et l'Autorité compétente tranchera si nécessaire.

Un membre de la commission technique de la Coopérative de remembrement nous a dit que de toute façon on arrive toujours à boucler un remembrement.

Michèle Cerf : on ne pourra pas commencer les travaux avant cette étape ?

Michel Choffat : nous sommes près du but, il reste encore quelques détails à régler.

On souhaite pouvoir commencer les travaux de viabilisation au cours du 1^{er} semestre 2016.

Odile Monin : avez-vous des demandes de personnes intéressées à acheter du terrain ?

Michel Choffat : on a eu une ou deux demandes. Actuellement non.

Il faut avoir quelque chose à offrir pour vendre. De plus, les investisseurs ne veulent pas attendre. Ils veulent du terrain disponible de suite et que les choses soient claires.

La parole n'étant plus demandée, M. le vice-président passe au vote.

Ce point est accepté sans avis contraire. Une abstention.

Point 6

Divers

Claude Martin, vice-président : je ne rappelle pas les règles à respecter sous ce point divers. Elles sont connues.

Pierre Meusy : la place de l'Abbé Meusy à Buix est encombrée par des dépôts privés, comme une charrette par exemple. Les escaliers de l'Eglise sont souvent obstrués. Ces choses ne seraient pas acceptées dans d'autres villages.

Odile Monin : ce sont des choses plus belles que les balles rondes à Boncourt.

Philippe Faivre : qu'en est-il de la réfection de la route du Canada à Montignez ?

Michel Choffat : le dossier suit son cours mais comme le responsable de ce projet au niveau du bureau d'ingénieurs RWB Jura, Michaël Güttly est présent, je lui cède volontiers la parole.

Michaël Güttly : le dossier a été déposé publiquement. Il n'y pas eu d'opposition.

Nous devons encore signer les conventions avec les privés. Nous les rencontrerons certainement encore avant Noël pour discuter des détails techniques.

Les travaux devraient débuter en mars/avril 2016, mais rien ne sera fait avant d'avoir obtenu l'accord écrit des instances agricoles, pour obtenir des subventions.

Philippe Faivre : il reste quelques travaux à faire pour terminer le chemin de la Fue à Montignez. La commission des chemins a pris des décisions, mais il n'y a pas eu de suite.

Michel Choffat : même si la commission prend une décision, il faut respecter le budget. Le Conseil communal doit faire des arbitrages. En fonction de l'état de ce chemin après cet été, le Conseil communal avait convenu que la décision de le concasser ou non serait prise cette fin d'année.

Philippe Faivre : il ne reste plus grand-chose, c'est une histoire de Fr. 3'000.-.

René Hügli : une chose me fait mal. Toutes ces maisons vides, inhabitées. La commune ne pourrait-elle pas aider les futurs acheteurs ? Ne pas faire de misères pour des petites modifications.

Michel Choffat : vous parlez à un convaincu. La LAT va dans ce sens-là, c'est-à-dire revaloriser le centre des villages. Si le terrain coûtait Fr. 150.- le m², on aurait moins de maisons vides.

Les gens veulent une certaine indépendance, de l'espace.

Nous perdons des habitants depuis 15 ans, comme d'autres communes. Il cite en exemple Haute-Ajoie, Clos-du-Doubs, Boncourt. On doit tout faire pour éviter ce dépeuplement.

René Hügli : il faut aider les gens quand ils veulent transformer leurs bâtiments.

Michel Choffat : le Conseil communal en est conscient. L'Etat aussi. Dans ses moyens, le Conseil communal fait le maximum lors de demandes de petits permis de construire.

Dominique Voirol : nous profiterons d'assouplir certaines exigences lors de la révision du PAL.

J.-Pierre Brugnerotto : les prix demandés par les vendeurs sont souvent surfaits, ce qui bloquent de futurs acquéreurs.

Pierre Meusy : devant le tableau communal d'affichage à Buix, il y a une bande de terre pour y planter des arbustes et des fleurs. On les coupe avant qu'ils grandissent. Ce n'est pas normal.

Michel Choffat : vous ne croyez pas Pierre que le Conseil communal a autres choses à faire que de s'occuper de cela.

Dominique Voirol : quand les employés communaux ne taillent pas, ce sont les automobilistes qui se plaignent car ils disent ne plus rien voir.

Pierre Meusy : les machines du cantonnier sont stationnées devant le hangar. Elles peuvent gêner en cas d'intervention des pompiers.

Michel Choffat : les machines sont dans la cour du bâtiment de la poste, sur le terrain communal. Je ne vois pas ce qu'il y a d'anormal. Le marquage a été fait d'entente avec les pompiers.

Marc Mettey : j'invite M. Meusy à envoyer un courrier à la commune pour poser ses questions.

Michael Güttly : on peut consulter sur le géo-portail le nouveau cadastre numérique. Qu'en est-il des limites des privées qui devront être modifiées ?

Michel Choffat : il n'y a pas encore les trois villages. Seul le village de Courtemaîche y figure alors qu'on nous avait promis que le nécessaire serait fait avant les vacances d'été 2015.

Luc Terrier : je remercie le Conseil communal pour la prochaine desserte de Montignez par le bus. Cela fait plusieurs décennies que l'on attendait cela.

Michel Choffat : selon un responsable de la Confédération, en 1995, il y avait encore des transports publics à Montignez.

Luc Terrier : il doit confondre.

Claude Etique : ce n'était que pour les écoles.

Claude Martin : je ne me souviens plus des dates, mais il y avait trois courses par jour, mais pas le dimanche.

Claude Etique : une pétition circule contre ces transports à Montignez. Il se dit qu'il ne faut rien faire pour quelques habitants qui les utiliseront. Les habitants de Courtemaîche y trouveront aussi des avantages car avec le bus, la gare sera plus près.

Dominique Voirol : les gens ne sont pas au courant du dossier complet. Ils disent des choses fausses ou incomplètes.

Maryline Courbat : je regrette que lors de la séance d'informations du 19.10.2015, les personnes présentes de Montignez n'aient pas défendu leur village.

Luc Terrier : qui a été invité à participer à cette séance ?

Maryline Courbat : les parents des enfants scolarisés dans le cercle scolaire.

Michel Choffat : le Conseil communal ne cherche pas à privilégier les habitants de tel ou tel village. Il souhaite être équitable, même si parfois c'est difficile. La problématique des transports est très émotionnelle.

Edgar Theurillat : ce soir, on a pris des décisions très importantes alors que la participation des électeurs est inférieure à 3 %. Faut-il continuer comme cela ? Ne faudrait-il pas changer la loi sur les communes ? Ne faut-il pas voter par les urnes ?

Jâmes Frein : lors des assemblées, on peut poser des questions et discuter. Faut-il un conseil général comme dans d'autres communes ? C'est compliqué d'organiser des votations, on perdrait en réactivité.

Dominique Voirol : cette manière de faire serait longue et coûteuse. Comment informer les citoyens ? Faudrait-il faire des séances d'informations ?

Michel Choffat : dans le cadre du comité de fusion, nous avons balayé l'idée d'un conseil général. Toute la population est convoquée pour les Assemblées communales. Je rappelle que la participation pour les élections cantonales de dimanche s'est élevée à env. 50 %. Faut-il comme à Schaffhouse instaurer l'obligation de voter ?

La parole n'étant plus demandée, M. Claude Martin, vice-président, remercie le Conseil communal de son travail. Il adresse également ses remerciements aux citoyennes et citoyens qui se sont déplacés et souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et une bonne Saint-Martin. Il clôt l'Assemblée à 21 h 25.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le vice-président :

Le secrétaire :

Claude Martin

J.-Pierre Brugnerotto